

- **Budget primitif 2016 du service principal**

**La section de fonctionnement s'équilibre** à 1 061 319 € en dépense et en recette, inclus l'excédent de fonctionnement 2015, reporté à hauteur de 42 608 €.

**La section d'investissement s'équilibre** à 1 023 353 € en dépense et en recette, inclus les restes à réaliser, pour reprendre les principales propositions émises en Commissions Réunies.

Les projets d'investissement représentent un montant de 673 380 €, sur lequel nous attendons 275 000 € de subventions et participations et 22 000 € de remboursement de TVA sur les investissements 2015.

L'équilibre de la section nécessite un besoin de financement de l'ordre de 324 000 €, raison pour laquelle la ligne de trésorerie de 150 000 € a été reconduite et son montant porté à 300 000 €.

Le Conseil Municipal approuve par 12 voix pour et 3 voix contre le budget primitif du service principal (M14) pour l'exercice 2016.

- **Budget primitif 2016 du service des eaux**

**La section d'exploitation s'équilibre** à 234 190 € en dépense et en recette à partir de prévisions quasi identiques à celle du budget primitif 2015.

Compte tenu des bons résultats dégagés en 2015, un montant total de 31 500 € de charges transférées du budget principal est maintenu. On reporte en recette l'excédent d'exploitation constaté au compte administratif 2015, soit 37 090 €, ce qui permet en outre de dégager un autofinancement de 10 071 € de la section d'exploitation pour financer les investissements.

**La section d'investissement s'équilibre** quant à elle à 69 644 € en dépense et en recette, inclus l'excédent d'investissement de 34 134 € constaté au compte administratif 2015.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif du service des eaux (M49) pour l'exercice 2016.

- **Fixation du taux des taxes directes locales pour 2016**

Le Conseil Municipal par 13 voix pour et 2 abstentions décide de voter en l'état, en les laissant inchangés par rapport à 2015, les taux des quatre taxes locales, qui s'établissent comme suit :

Libellés	Bases annoncées	Taux appliqués par le Conseil Municipal	Produit résultant de la décision de l'assemblée délibérante
Taxe d'Habitation	1 383 000 €	15,25 %	210 908,00 €
Taxe Foncière sur propriétés bâties	1 064 000 €	9,95 %	105 868,00 €
Taxe Foncière sur propriétés non bâties	47 600 €	46,56 %	22 163,00 €
Cotisation Foncières des Entreprises	96 100 €	15,05 %	14 463,00 €
		Total :	353 402,00 €



# S'Dorf Bledla

## Hirtzbach Infos

Lettre d'information Communale



### Permanence du Maire et des Adjoints :

Le Maire et les adjoints tiennent une permanence le vendredi de 17 H 15 à 19 H 30. Dans le but de planifier au mieux les rendez-vous, il est demandé aux personnes souhaitant rencontrer le Maire et/ou les Adjoints, de s'annoncer à M. Bertrand Schwob, secrétaire de Mairie, une semaine au moins avant l'entrevue sollicitée (sauf cas d'urgence) en téléphonant au 03.89.40.99.21.

Les personnes souhaitant recevoir le Dorf Bledla par mail peuvent en faire la demande à : [mairie.hirtzbach@wanadoo.fr](mailto:mairie.hirtzbach@wanadoo.fr)

### Autres points abordés et actualisés :

- La cabine téléphonique implantée derrière le Wachthus sera déposée par Orange.
- La démolition de l'Hostellerie de l'Illberg interviendra début juin 2016.
- Entre 2018 et 2021 un nouveau compteur électrique (LINKY) sera déployé par ERDF.

Hirtzbach  
Mai 2016  
Imprimé sur papier recyclé  
Imprimerie Martin

## Conseil Municipal du Mardi 3 décembre 2015

- **Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale établi par le préfet du Haut-Rhin (dite loi NOTRe)**  
Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, a proposé l'approfondissement du scénario de regroupement des sept Communautés de Communes (le préfet préconisait un scénario à 6 +1).
- **Restauration du hangar à charrettes du parc Charles de Reinach – Dépôt d'une demande permis de construire.**  
Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 voix contre, décide : d'approuver le projet de restauration du hangar à charrettes du Parc Charles de Reinach, estimé à 54 022 € HT ; et de confier à M. VALETTE, architecte, la maîtrise d'ouvrage, avec l'appui des architectes des Bâtiments de France, pour la réalisation d'un permis de construire s'élevant à 3 679,65 € HT. Le Conseil Départemental du Haut-Rhin (Projet d'Intérêt Local 2016) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) seront sollicités pour des subventions.
- **Restauration de l'orgue à traction pneumatique de l'église Saint Maurice de Hirtzbach – Attribution du Marché**  
Le Conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention décide d'approuver le projet de restauration de l'orgue à traction pneumatique de l'église Saint Maurice. Le marché des travaux a été attribué à l'entreprise Richard Dott de Sélestat pour 169 400 € HT. Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental du Haut-Rhin au titre du Contrat Territoire de Vie Sundgau 2014-2019.
- **Approbation de l'état d'assiette 2017 des coupes à marteler.**  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'approuver l'état d'assiette 2017 des coupes à marteler dans la forêt communale durant l'hiver 2015/2016, coupes qui seront inscrites à l'état prévisionnel des coupes de l'exercice 2017, pour soumission à l'approbation de l'assemblée fin 2016.

## Conseil Municipal du Mardi 22 mars 2016

- **Approbation du programme des travaux forestiers à réaliser en 2016**  
Le Conseil décide à l'unanimité de limiter le programme des travaux forestiers à 38 000 €HT pour 2016
- **Convention d'occupation précaire et révocable d'un logement au-dessus de la mairie**  
Le Conseil décide à l'unanimité de mettre à disposition ce logement pour une durée d'un an renouvelable.
- **Montant de la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution électricité et gaz**  
Le Conseil décide à l'unanimité de la fixation des taux et de la revalorisation automatique annuelle du montant.
- **Admission en non-valeur de taxes et produits irrécouvrables – budget eau (M49) exercices 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 et budget principal (M14) exercices 2012 et 2013**  
Le Conseil décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur le montant de 8 900 € pour le budget M14 et de 5 500 € pour le budget M49.
- **Syndicat départementale d'électricité et de gaz du Haut Rhin**  
Le Conseil Municipal, émet un avis favorable aux nouveaux statuts révisés du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin dont les modifications concernent essentiellement : le changement de dénomination suite à l'arrivée de deux communautés bas-rhinoises (le Syndicat s'appelle désormais « Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Rhin ») ; les compétences du Syndicat étendues ; la maîtrise d'ouvrage de certains travaux sur les réseaux d'électricité ; l'élection des délégués des communes et communautés membres. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ; et pour l'arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

- **Transfert du siège du Siac (Syndicat Intercommunal des Affaires Culturelles du Collège de Hirsingue)**  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable pour le transfert du siège du SIAC de la mairie de Henflingen à la mairie de Hirsingue.
- **Communication du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la communauté de communes d'Altkirch à compter de l'exercice 2008**  
La synthèse du rapport d'observations de la Chambre à l'égard de la gestion de la Communauté de Communes d'Altkirch ne relève aucune irrégularité et débouche sur de simples recommandations visant à permettre une inflexion ou une amélioration de la gestion.
- **Motion de soutien afin de pérenniser de manière équitable le régime local d'Assurance Maladie Alsace Lorraine**  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, témoigne de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée en France ;  
A cette fin, soutient sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1er janvier dans le reste de la France ; adopte cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie

## Conseil Municipal du Mardi 12 Avril 2016

### Examen et vote du compte administratif 2015 et du Budget primitif 2016 du service principal et du service des eaux

#### Compte administratif 2015 du service principal (M14)

##### Section de Fonctionnement :

Dépenses	:	845 877,91 €	Le Conseil Municipal approuve par 13 voix pour 2 abstentions le compte administratif 2015 (M14)
Recettes	:	1 183 754,88 € (dont 146 969,07 € d'excédent antérieur reporté)	
<b>Excédent global de fonctionnement :</b>		<b>337 876,97 €</b>	

##### Section d'Investissement :

Dépenses	:	532 698,07 € (dont 120 447,76 € de déficit antérieur reporté)
Restes à réaliser	:	45 900,00 €
Recettes	:	240 725,20 €
Restes à réaliser	:	42 604,00 €
<b>Déficit global d'investissement :</b>		<b>295 268,87 €</b>

**Excédent global de clôture au 31.12.2015 : 42 608,10 €**

#### Compte administratif 2015 du service des eaux (M49)

##### Section d'Exploitation :

Dépenses	:	199 954,70 €	Le Conseil Municipal approuve par 13 voix pour et 2 abstentions le compte administratif 2015 (M49)
Recettes	:	237 045,20 € (dont 33 597,43 € d'excédent antérieur reporté)	
<b>Excédent global d'exploitation :</b>		<b>37 090,50 €</b>	

##### Section d'Investissement :

Dépenses	:	13 904,17 €
Recettes	:	48 038,26 € (dont 19 438,63 € d'excédent antérieur reporté)
<b>Excédent global d'investissement :</b>		<b>34 134,09 €</b>

**Excédent global de clôture au 31.12.2015 : 71 224,59 €**